

Le Premier Ministre

RECU LE
18 JUL. 2018

Paris, le 17 JUIL. 2018

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur l'examen le 7 mars dernier, au Sénat, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles en France continentale et pour les Outre-mer.

J'ai bien pris note de votre démarche. Le Gouvernement est pleinement conscient de la faiblesse du niveau des retraites agricoles, et ce, en dépit de la mobilisation de la solidarité nationale, qui contribue à plus de 70% au financement des dépenses du régime de retraite des exploitants agricoles.

Il s'agit d'un sujet grave et sérieux, auquel la proposition de loi n'apportait malheureusement qu'une réponse parcellaire et non financée.

En outre, comme vous le savez, la proposition de loi intervient à un moment où nous nous apprêtons à engager une réforme globale des régimes de retraites. Cette dernière doit permettre de poser les bases d'un système plus équitable et de bien préciser la place que nous voulons accorder aux dispositifs de solidarité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a proposé au Sénat un amendement décalant de 2018 à 2020 l'entrée en vigueur de l'article 1^{er} de la proposition de loi, afin d'assurer sa cohérence avec la réforme systémique.

Monsieur Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, et Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, ont reçu les représentants du monde agricole, afin d'échanger sur ce sujet.

.../...

Monsieur Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
Conseiller communautaire de Bar-le-Duc
Conseiller municipal
Assemblée nationale
12 rue Jean Errard
55000 BAR-LE-DUC

Il ressort de ces premières consultations l'insatisfaction des exploitants agricoles à l'égard de leur régime de retraite, jugé illisible, et le souhait de le faire évoluer, en particulier le régime de base, dont les organisations considèrent qu'il doit être au centre des réflexions sur l'amélioration des retraites agricoles. Trois sujets ont été cités comme étant prioritaires pour la réforme.

Premièrement, les conditions d'acquisition des droits au titre de la retraite proportionnelle, avec le souhait de revoir à la fois la base minimale de cotisation et la progressivité du barème; plus largement, c'est la prise en compte de la variabilité des revenus agricoles dans la constitution des droits à retraite qui est l'enjeu de fond.

Deuxièmement, les différences avec les autres groupes professionnels dans les règles applicables aux régimes de pension.

Troisièmement, les règles de cumul emploi retraite, les conditions de calcul des pensions de réversion, et plus largement la situation des conjoints et aidants familiaux.

Ces questions seront donc au cœur des travaux du Gouvernement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE